

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DVD 58 Expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes. Avenant n°1 à la convention avec le CEREMA.

MM. Christophe NAJDOVSKI et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de partenariat avec le CEREMA du 12 avril 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer un avenant n°1 à la convention de partenariat avec le CEREMA pour la réalisation d'expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes pour les personnes aveugles et malvoyantes (phase 2) ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission, et Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en place d'expérimentations relatives à l'accessibilité des traversées piétonnes pour les personnes aveugles et malvoyantes. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 617, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO